



Assemblée générale

Distr. générale
4 juillet 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-troisième session

Points 2 et 8 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Suivi et application de la Déclaration
et du Programme d'action de Vienne

Institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme*

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 27/18 du Conseil des droits de l'homme, dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur la mise en œuvre de cette résolution. Il porte sur la période allant de septembre 2014 à août 2016 et traite des activités menées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) afin d'établir des institutions nationales des droits de l'homme et de les renforcer, de la coopération entre ces institutions et le système international des droits de l'homme et de l'appui que le HCDH a fourni à l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme – ancien Comité international de coordination des institutions nationales des droits de l'homme – et aux réseaux régionaux concernés. Ce rapport doit être lu conjointement avec le rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme concernant l'accréditation d'institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (« Principes de Paris ») (A/HRC/33/36).

* Les annexes au présent rapport sont diffusées telles qu'elles ont été reçues, dans la langue originale seulement.

GE.16-11355 (F) 250716 080816



* 1 6 1 1 3 5 5 *

Merci de recycler



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Appui du HCDH aux institutions nationales des droits de l’homme.....	3
A. Services consultatifs	3
B. Appui aux initiatives régionales et sous-régionales engagées par les institutions nationales des droits de l’homme.....	11
C. Contributions aux initiatives internationales appuyant les institutions nationales des droits de l’homme.....	12
III. Coopération entre les mécanismes des droits de l’homme de l’ONU et les institutions nationales des droits de l’homme	13
A. Conseil des droits de l’homme.....	13
B. Organes conventionnels.....	14
IV. Recommandations	15
A. Recommandations aux États Membres.....	15
B. Recommandations aux institutions nationales des droits de l’homme.....	15
 Annexes	
I. Submissions from national human rights institutions to the Human Rights Council	17
II. Engagement of national human rights institutions in the second cycle of the universal periodic review (2014-2015)	24
III. Engagement of national human rights institutions in the work of the treaty bodies (September 2014-August 2016)	28

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 27/18 du Conseil des droits de l'homme, dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de lui faire rapport à sa trente-troisième session sur la mise en œuvre de cette résolution.

2. Il donne un aperçu des progrès accomplis depuis le rapport précédent du Secrétaire général (A/HRC/27/39), pendant la période allant de septembre 2014 à août 2016. Il doit être lu conjointement avec le rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme – ancien Comité international de coordination des institutions nationales des droits de l'homme – concernant l'accréditation d'institutions nationales conformément aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (« Principes de Paris ») (A/HRC/33/36).

3. Dans sa résolution 27/18, le Conseil des droits de l'homme a réaffirmé l'importance du rôle que joue le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) pour ce qui est d'aider à la mise en place d'institutions nationales indépendantes et efficaces de défense des droits de l'homme conformes aux Principes de Paris. Il a reconnu également les possibilités de renforcement et d'élargissement de la coopération entre le HCDH, l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme, les comités régionaux de coordination des institutions nationales et ces institutions nationales. En outre, il a souligné le rôle que jouent les institutions nationales indépendantes pour la promotion et la protection des droits de l'homme qui travaillent de concert avec le gouvernement de leur pays pour assurer le plein respect des droits de l'homme au niveau national, notamment en contribuant, selon qu'il convient, aux mesures visant à donner suite aux recommandations formulées par les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme.

4. Le Conseil a encouragé le Secrétaire général à continuer d'accorder un rang de priorité élevé aux demandes d'assistance des États Membres qui souhaitent créer des institutions nationales des droits de l'homme ou renforcer celles qui existent déjà, conformément aux Principes de Paris.

II. Appui du HCDH aux institutions nationales des droits de l'homme

A. Services consultatifs

5. La Section des institutions nationales, des mécanismes régionaux et de la société civile du HCDH est chargée de coordonner les activités du Haut-Commissariat visant à créer des institutions nationales des droits de l'homme ou à renforcer celles qui existent déjà. Avec les représentants du HCDH sur le terrain, d'autres organismes des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi qu'avec les réseaux régionaux d'institutions nationales des droits de l'homme, le HCDH aide les gouvernements à mettre en place des institutions des droits de l'homme et participe au renforcement des capacités de ces institutions. Dans ce contexte, le HCDH travaille en étroite collaboration avec des organisations intergouvernementales régionales, des universités, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes.

6. Le HCDH apporte une assistance juridique et technique aux institutions nationales des droits de l'homme et aux autres parties prenantes nationales, en particulier pour ce qui concerne les cadres constitutionnel et législatif régissant la création de ces institutions ainsi que leur nature, leurs fonctions, leurs pouvoirs et leurs responsabilités. En outre, il réalise des analyses comparées, des projets de coopération technique, des estimations des besoins et des missions d'évaluation en vue de la création d'institutions nationales des droits de l'homme et du renforcement de leur capacité à s'acquitter efficacement de leur mandat.

7. Pendant la période considérée, le HCDH a fourni des conseils ou une assistance destinés à renforcer les institutions des droits de l'homme des pays et territoires suivants: Afghanistan, Afrique du Sud, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Barbade, Bosnie-Herzégovine, Burundi, Cameroun, Chili, Colombie, Congo, Croatie, Égypte, El Salvador, État de Palestine, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Guatemala, Haïti, Honduras, Iraq, Irlande, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mauritanie, Maurice, Mongolie, Myanmar, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Tchad, Togo, Tunisie, Ukraine, Zambie, et Kosovo¹.

8. Le HCDH a également soutenu des activités visant à mettre en place des institutions nationales des droits de l'homme dans les pays suivants : Angola, Arabie saoudite, Bahreïn, Bénin, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cabo Verde, Comores, Émirats arabes unis, Fidji, Gambie, Guinée, Jamaïque, Koweït, Lesotho, Malte, Niger, Norvège, République démocratique du Congo, Samoa, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud, Swaziland, Turkménistan, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Yémen et Zimbabwe.

1. Afrique

9. Pendant la période considérée, les Bureaux régionaux du Haut-Commissariat en Afrique centrale, en Afrique de l'Est, en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest, ses Bureaux nationaux au Burundi, en Guinée et en Ouganda, les conseillers pour les droits de l'homme auprès des équipes des Nations Unies au Kenya, à Madagascar, au Malawi, au Mozambique, au Niger, au Nigéria, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda, en Sierra Leone, au Tchad et en Zambie, et les composantes droits de l'homme des missions pour la paix des Nations Unies en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Libéria, au Mali, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan (au Darfour) et au Soudan du Sud ont continué de fournir conseils et assistance, en partenariat avec la Section des institutions nationales, des mécanismes régionaux et de la société civile, pour la mise en place et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme en Afrique.

a) Conseils en matière de législation

10. En 2014 et 2015, le HCDH a fourni des conseils d'ordre législatif et une aide financière en vue de l'élaboration d'une nouvelle loi d'habilitation de la Commission nationale des droits de l'homme du Sénégal.

11. Le HCDH a fourni des conseils et des orientations concernant les lois portant création d'institutions nationales des droits de l'homme en Angola, au Botswana, au Burkina Faso, à Cabo Verde, en Gambie, au Lesotho, en Somalie et au Tchad, et l'amélioration de la législation existante à Maurice.

¹ Toute référence au Kosovo, que ce soit à son territoire, à ses institutions ou à sa population, doit être envisagée dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

12. En 2015, à Madagascar, le HCDH a apporté son soutien à des activités de plaidoyer et de sensibilisation sur la loi adoptée en vue de la mise en place l'institution nationale des droits de l'homme.

b) Renforcement des capacités

13. En 2014 et 2015, le HCDH a fourni une assistance technique à un projet financé par le PNUD qui visait à aider la Commission nationale des droits de l'homme du Nigéria à enquêter et à élaborer un mécanisme systématique de surveillance des droits de l'homme et de communication d'informations à ce sujet. Une aide a également été fournie à la Commission pour qu'elle veille au respect des droits de l'homme au cours du processus électoral.

14. En novembre 2014, le HCDH a fourni des conseils techniques à la Commission des droits de l'homme du Swaziland dans le cadre d'une mission d'évaluation des besoins dans le domaine des droits de l'homme.

15. Au Burundi, le HCDH a fourni des conseils et un appui à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, notamment pour qu'elle établisse ses bureaux régionaux et forme ses membres élus en avril 2015.

16. En août 2015, en coopération avec la Commission des droits de l'homme de la Zambie, le HCDH a organisé un atelier sur les droits économiques, sociaux et culturels. Le HCDH et la Commission ont aussi mené conjointement des activités sur les droits liés à la santé sexuelle et à la procréation dans le cadre d'un partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population.

17. En août 2015, le HCDH a organisé une formation de deux jours pour la Commission nationale des droits de l'homme de la Guinée sur le rôle des institutions nationales des droits de l'homme dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Il a également organisé des sessions de formation pour les membres et le personnel de la Commission sur la surveillance des droits de l'homme en période électorale et sur les organes conventionnels.

18. En septembre 2015, le HCDH et le PNUD ont organisé conjointement un atelier de formation à l'intention de la Commission des droits de l'homme du Zimbabwe sur la collaboration avec les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme et sur le contrôle des lieux de détention.

19. En 2015, le HCDH a organisé des déplacements sur le terrain ainsi qu'un atelier de trois jours sur les droits des peuples autochtones pour la Commission tanzanienne pour la promotion des droits de l'homme et de la bonne gouvernance. Il a également fourni un appui à cette institution en vue de l'établissement de rapports dans le cadre de l'Examen périodique universel.

20. Le HCDH a apporté un soutien à la Commission nationale des droits de l'homme du Sénégal en ce qui concerne les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme et la présentation de rapports parallèles aux organes conventionnels et dans le cadre de l'Examen périodique universel.

21. En Afrique du Sud, le HCDH a élaboré un projet de recherche et de sensibilisation sur l'émancipation économique des femmes, en partenariat avec la Commission des droits de l'homme et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes).

22. En 2015, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud a dispensé à la Commission des droits de l'homme du Soudan du Sud une formation sur l'Examen périodique universel et sur des questions spécifiques relatives aux droits de l'homme,

notamment les droits des femmes. En coopération avec la Commission, la Mission a mené des activités de promotion sur différentes questions dans le domaine des droits de l'homme, notamment les droits des femmes et la violence sexiste.

23. Au Niger, le HCDH a fourni des conseils et une aide technique à l'institution nationale des droits de l'homme en vue de l'élaboration de son plan stratégique pour 2014-2017. Il a également dispensé à cette institution une formation sur l'Examen périodique universel et sur le contrôle du respect des droits de l'homme dans le contexte des élections.

24. En Ouganda, le HCDH a dispensé à la Commission des droits de l'homme une formation sur différentes questions, entre autres les changements climatiques, les entreprises et les droits de l'homme et la surveillance des droits de l'homme en période électorale. Il a apporté un soutien à la Commission pour qu'elle élabore et mette en œuvre un programme visant à réunir des informations sur les graves violations des droits de l'homme qui ont été commises pendant les conflits survenus en Ouganda entre 1987 et 2006. Le HCDH a également aidé la Commission à élaborer une base de données portant sur l'ensemble des recommandations formulées par les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme à l'intention de l'Ouganda.

25. En 2015, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a organisé des ateliers et une formation à l'intention de la Commission nationale des droits de l'homme de la République démocratique du Congo sur les principes relatifs aux droits de l'homme, le mandat et l'indépendance de la Commission, la procédure d'examen des plaintes et les enquêtes. En avril 2016, en coopération avec le Bureau conjoint, le HCDH a organisé des ateliers sur la planification stratégique et sur la gestion des plaintes, des enquêtes et des procédures de conciliation, afin de renforcer les capacités de la Commission.

26. En Sierra Leone, le HCDH a fourni un appui au Conseil national des droits de l'homme concernant l'Examen périodique universel, la violence sexuelle et sexiste et les personnes handicapées, et organisé un atelier sur les entreprises et les droits de l'homme en mai 2016.

27. Au Malawi, le HCDH a dispensé des formations à la Commission des droits de l'homme, notamment sur les entreprises et les droits de l'homme, la surveillance des droits de l'homme et la collaboration avec le système des droits de l'homme des Nations Unies.

28. Au Kenya, le HCDH a fourni une aide technique et financière à la Commission nationale des droits de l'homme, entre autres sur la lutte contre le terrorisme, les enquêtes, le contrôle des lieux de détention, la protection des défenseurs des droits de l'homme, la suite à donner aux recommandations émanant de mécanismes internationaux des droits de l'homme et les droits liés à la procréation.

2. Amériques et Caraïbes

29. Pendant la période considérée, les Bureaux régionaux du HCDH en Amérique du Sud et en Amérique centrale, les Bureaux nationaux du HCDH en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, au Guatemala, au Honduras et au Mexique, les conseillers pour les droits de l'homme des équipes de pays des Nations Unies en Jamaïque, au Panama au Paraguay et en République dominicaine, et la composante droits de l'homme de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) ont continué à fournir des conseils et une assistance en vue du renforcement des institutions nationales des droits de l'homme dans les Amériques et aux Caraïbes, en consultation avec la Section des institutions nationales, des mécanismes régionaux et de la société civile du Haut-Commissariat.

a) Conseils en matière de législation

30. En 2015, le HCDH a fourni des conseils d'ordre législatif en vue de la mise en place d'une institution nationale des droits de l'homme en Jamaïque, et dispensé une formation au personnel du Bureau du Défenseur du peuple de la Jamaïque sur les normes et les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme.

b) Renforcement des capacités

31. Au Paraguay, le HCDH a dispensé au personnel du Bureau du Défenseur du peuple une formation sur l'Examen périodique universel, les organes conventionnels et les procédures spéciales.

32. En octobre 2014, le HCDH a dispensé une formation à l'intention de l'institution nationale des droits de l'homme du Pérou sur la suite à donner aux recommandations formulées dans le cadre de l'Examen périodique universel.

33. En novembre 2014, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'institution nationale des droits de l'homme du Chili, le HCDH a organisé à l'intention des organisations de la société civile un atelier sur le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications. En 2015, également en partenariat avec l'institution nationale des droits de l'homme du Chili, le HCDH a organisé un séminaire sur la présentation de rapports parallèles au Comité des droits économiques, sociaux et culturels, ainsi qu'un séminaire régional sur les entreprises et les droits de l'homme, et lancé une publication commune sur les mouvements sociaux et les droits de l'homme. En août 2015, d'autres activités ont été menées conjointement sur les droits liés à la santé sexuelle et à la procréation ainsi que sur les mouvements sociaux, et une formation a porté sur les droits des lesbiennes, des gays, des bisexuels, des transgenres et des intersexués.

34. En décembre 2014, le HCDH a collaboré avec l'institution nationale des droits de l'homme de l'Argentine dans le but de mettre en application un guide sur la lutte contre la discrimination raciale et ethnique, et de dispenser aux communautés guaranis une formation sur les droits des peuples autochtones.

35. En décembre 2014, le HCDH a organisé à Montevideo un atelier visant à renforcer la collaboration de l'institution nationale des droits de l'homme de l'Uruguay avec le système international des droits de l'homme.

36. Toujours en décembre 2014, le HCDH a organisé un atelier régional à Brasilia pour promouvoir la mise en place d'une institution nationale des droits de l'homme au Brésil.

37. En octobre 2015, le HCDH a fourni un soutien à l'Office de la protection du citoyen en Haïti en vue de l'élaboration de ses plans stratégique et d'action pour 2016-2019. Le HCDH a également apporté une aide dans le domaine des technologies de l'information pour le traitement des cas de violations présumées des droits de l'homme. En février 2016, il a élaboré deux projets à effet rapide, financés par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et destinés à fournir des infrastructures sanitaires à six bureaux régionaux du Protecteur du citoyen.

38. En 2015, le HCDH et l'institution nationale des droits de l'homme du Guatemala ont présenté un rapport commun visant à évaluer la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de lutte contre la malnutrition. Le HCDH a assuré un appui et une formation à l'institution nationale des droits de l'homme sur plusieurs questions, notamment les droits de l'homme dans le contexte d'élections, les entreprises et les droits de l'homme, la sécurité alimentaire, les droits des peuples autochtones, les droits au travail, les droits des lesbiennes, des gays, des bisexuels, des transgenres et des intersexués, et la détention provisoire.

39. Au Panama, le HCDH a fourni une aide à l'institution nationale des droits de l'homme pour prévenir et combattre la violence familiale.

40. En El Salvador, le HCDH a aidé l'institution nationale des droits de l'homme à organiser un forum public sur les défenseurs des droits de l'homme.

3. Asie et Pacifique

41. Pendant la période considérée, les Bureaux régionaux du HCDH en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, les conseillers aux droits de l'homme des équipes des Nations Unies au Bangladesh, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Philippines, à Sri Lanka et au Timor-Leste et la composante droits de l'homme de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan ont continué de fournir des services consultatifs et d'assistance, en consultation avec la Section des institutions nationales, des mécanismes régionaux et de la société civile, en vue de la mise en place ou du renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme.

a) Conseils en matière de législation

42. En 2015, le HCDH a fourni des services consultatifs sur les propositions de modifications de la loi sur la Commission nationale des droits de l'homme de la Thaïlande.

b) Renforcement des capacités

43. En décembre 2014, le HCDH a animé un atelier organisé par la Commission des droits de l'homme de la Malaisie sur les cas de décès en garde à vue.

44. En janvier 2015, le HCDH, le PNUD et le Forum Asie-Pacifique des institutions nationales de défense des droits de l'homme ont procédé à une évaluation des capacités du Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice du Timor-Leste. Un projet conjoint du HCDH et du PNUD a permis d'appuyer les capacités de cette institution pour former la Police nationale sur les normes relatives aux droits de l'homme en ce qui concerne les activités de police, la détention, le recours à la force et les droits de certains groupes. Dans le cadre de ce projet, une aide technique a également été fournie sur le traitement des plaintes, les enquêtes, la médiation et les ressources humaines. En octobre 2014, le HCDH a dispensé au personnel du Bureau du Médiateur une formation sur les droits économiques, sociaux et culturels et sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme. En mars et en avril 2016, il a également tenu cinq séances d'information sur des droits spécifiques à l'intention du personnel du Bureau du Médiateur.

45. En novembre 2015, le HCDH, le PNUD et le Forum Asie-Pacifique des institutions nationales de défense des droits de l'homme ont organisé un dialogue de haut niveau avec les membres de la Commission fidjienne de lutte contre la discrimination et de défense des droits de l'homme, qui a été rétablie. En 2016, le HCDH a organisé à l'intention de la Commission des formations sur le contrôle de la détention et les organes conventionnels.

46. En décembre 2015, le HCDH a dispensé à la Commission nationale des droits de l'homme du Myanmar une formation sur les normes internationales concernant la prévention de la discrimination et les droits des minorités. En juin 2016, le Haut-Commissariat et la Commission ont organisé un atelier sur les droits des minorités à l'intention des hauts fonctionnaires des institutions de l'État.

47. Au Samoa, le HCDH a fourni un soutien au Bureau de l'Ombudsman concernant l'Examen périodique universel et les organes conventionnels. Il a également aidé l'Ombudsman à élaborer un rapport sur les droits des personnes handicapées, ainsi qu'une base de données interne sur le traitement des plaintes et le contrôle du respect des droits de l'homme.

48. En Afghanistan, en coopération avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, le HCDH a aidé la Commission indépendante des droits de l'homme en vue de l'élaboration de 34 feuilles de route pour la paix à l'échelle provinciale, et de l'organisation d'une table ronde sur l'espace à accorder à la société civile en juillet 2016. Le HCDH et la mission ont également dispensé une formation et fourni des services consultatifs à la Commission sur l'action à mener pour prévenir et combattre les crimes d'honneur et la violence à l'égard des femmes.

4. Europe et Asie centrale

49. Pendant la période considérée, les Bureaux régionaux du HCDH pour l'Europe et l'Asie centrale, la Mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine, les conseillers pour les droits de l'homme dans le Caucase du Sud, en ex-République yougoslave de Macédoine, en Fédération de Russie, en République de Moldova et en Serbie, ainsi que la composante droits de l'homme de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo ont continué d'apporter conseils et assistance aux fins de la mise en place ou du renforcement d'institutions des droits de l'homme, en concertation avec la Section des institutions nationales, des mécanismes régionaux et de la société civile.

a) Conseils en matière de législation

50. En 2015 et 2016, le HCDH a donné des conseils sur les projets de modification des lois définissant le mandat de l'Ombudsman du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la République de Moldova, du Tadjikistan et de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

51. En 2015 et 2016, le HCDH a donné des conseils sur les projets de loi portant création d'institutions nationales des droits de l'homme à Malte et au Turkménistan.

b) Renforcement des capacités

52. En février 2015, le HCDH a participé à une mission conjointe des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine chargée d'évaluer le statut et l'indépendance de l'institution de l'Ombudsman et le contexte général dans lequel celle-ci exerce ses activités (autonomie financière, production de rapports, structure organisationnelle et attributions dans le domaine des droits de l'homme, en particulier) en vue de la rendre plus conforme aux Principes de Paris.

53. En octobre 2015, le HCDH a organisé un atelier à l'intention du Commissariat aux droits de l'homme du Kazakhstan sur la suite donnée aux recommandations émanant des mécanismes internationaux des droits de l'homme. Il a aidé à la création d'un mécanisme national de prévention, en dispensant à ses membres une formation sur les normes internationales.

54. En décembre 2015, à Belgrade, le HCDH a participé à une conférence internationale organisée par le Protecteur des citoyens (Ombudsman) de la Serbie et a fait un exposé sur les droits de l'homme des migrants et des réfugiés. Dans ce domaine, le HCDH s'est engagé à faciliter le suivi du Plan d'action de Thessalonique, adopté par les institutions des droits de l'homme des pays européens.

55. En 2015, le HCDH a secondé le PNUD dans l'élaboration d'un projet visant à renforcer les capacités de l'institution nationale des droits de l'homme en Turquie.

56. Le HCDH a organisé six ateliers et deux conférences à l'intention des institutions fédérales et régionales de l'Ombudsman en Fédération de Russie, qui ont notamment porté sur les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU, les normes internationales applicables aux institutions nationales des droits de l'homme, les droits des peuples autochtones, les droits des femmes et la non-discrimination. En 2015, le HCDH a organisé une première

séance de formation à l'intention du personnel du Bureau de l'Ombudsman de la Fédération de Russie sur le traitement des plaintes pour discrimination. Il a aussi organisé un atelier pour les commissaires régionaux aux droits de l'homme dans le but de favoriser la lutte contre la discrimination dans le monde du football.

57. Le HCDH a apporté son concours à l'institution de l'Ombudsman du Kirghizistan, notamment pour la mise en œuvre de son plan de travail pour 2015 et de ses activités de mobilisation de fonds et de promotion. Il a aussi aidé à renforcer les capacités de l'Ombudsman pour ce qui est de surveiller le respect des droits de l'homme et de produire des rapports analytiques. L'institution de l'Ombudsman a ainsi pu présenter son premier rapport à un organe conventionnel (le Comité des droits économiques, sociaux et culturels).

58. Au Tadjikistan, le HCDH a apporté son concours au Groupe de suivi, mécanisme pilote de prévention placé sous l'autorité de l'institution de l'Ombudsman. En organisant des débats sur ses recommandations, il lui a notamment permis d'être mieux informé et de renforcer ses capacités. De plus, il a facilité ses visites dans des centres de détention et a organisé deux ateliers à l'intention de ses membres et du personnel de l'institution de l'Ombudsman sur la collecte d'informations sur les actes de torture conformément au Protocole d'Istanbul.

59. En avril 2016, en partenariat avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et le Conseil de l'Europe, le HCDH a dispensé à l'Ombudsman du Kosovo une formation sur les indicateurs des droits de l'homme afin de l'aider à surveiller l'application des lois relatives à la protection contre la discrimination et à l'égalité des sexes.

60. En avril 2016, le HCDH a dispensé à l'institution nationale des droits de l'homme de la République de Moldova une formation sur les Principes de Paris, la surveillance du respect des droits de l'homme et les enquêtes sur les violations de ces droits, et les mécanismes internationaux des droits de l'homme.

5. Moyen-Orient et Afrique du Nord

61. Pendant la période considérée, le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, le Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe, les Bureaux du HCDH en Mauritanie, en Tunisie, au Yémen et dans l'État de Palestine, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye ont continué d'apporter conseils et assistance aux fins de la mise en place ou du renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en concertation avec la Section des institutions nationales, des mécanismes régionaux et de la société civile.

a) Conseils en matière de législation

62. En 2016, le HCDH a donné des conseils au sujet d'un projet de loi portant création d'une institution nationale des droits de l'homme en Tunisie, notamment en dispensant aux membres du comité de rédaction une formation sur les normes internationales pertinentes. Il a aussi contribué à la tenue de cinq consultations, aux niveaux national et régional, sur la création d'une institution des droits de l'homme.

b) Renforcement des capacités

63. En novembre 2014, le HCDH a dispensé une formation sur les indicateurs des droits de l'homme au Conseil égyptien des droits de l'homme.

64. En 2015, le HCDH a dispensé à la Commission mauritanienne des droits de l'homme une formation sur les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU, en particulier sur l'élaboration des rapports au titre de l'Examen périodique universel et des rapports destinés aux organes conventionnels.

65. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ont organisé 23 ateliers et cours de formation dans le but de renforcer les capacités de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme de l'Iraq. Ceux-ci ont notamment porté sur les droits des femmes, les droits des minorités, les enquêtes sur les violations des droits de l'homme et le signalement de ces violations, la surveillance des établissements pénitentiaires, la protection des civils en période de conflit armé, la sensibilisation aux droits de l'homme, la passation de marchés et l'établissement des budgets publics.

66. Dans l'État de Palestine, le HCDH a dispensé une formation au personnel de la Commission indépendante des droits de l'homme sur la surveillance des droits économiques, sociaux et culturels et l'administration de la justice. Il a aussi aidé la Commission à organiser une réunion sur les droits des femmes ainsi que plusieurs séances de formation, notamment à l'intention des responsables de l'application des lois.

B. Appui aux initiatives régionales et sous-régionales engagées par les institutions nationales des droits de l'homme

1. Afrique

67. En avril 2015, le Bureau régional pour l'Afrique australe et la Commission sud-africaine des droits de l'homme ont organisé conjointement des formations sous-régionales à l'intention des institutions nationales des droits de l'homme sur le thème des entreprises et des droits de l'homme dans les industries extractives.

2. Amériques et Caraïbes

68. En septembre 2014, au Chili, le Bureau régional pour l'Amérique du Sud a organisé un atelier qui a permis aux institutions nationales des droits de l'homme de toute la région de se rencontrer et d'échanger leurs bonnes pratiques en matière de gestion des mouvements sociaux. Également au Chili, le HCDH a dispensé à ces institutions une formation sur la suite donnée aux recommandations issues de l'Examen périodique universel.

69. En octobre 2015, le HCDH et l'Université de San Martín (Argentine) ont organisé un atelier à l'intention des institutions nationales des droits de l'homme de l'Argentine, du Brésil, du Chili, de l'Équateur, du Pérou et de l'Uruguay, qui a porté essentiellement sur la suite donnée aux recommandations issues de l'Examen périodique universel.

3. Asie et Pacifique

70. En août 2015, les institutions nationales des droits de l'homme des Fidji, de la Nouvelle-Zélande et du Samoa ont participé au lancement par le HCDH de la campagne « Libres et égaux »² dans le Pacifique. En novembre 2015, ces institutions ont aussi participé à un atelier régional sur l'Examen périodique universel, organisé à Suva par le HCDH.

² Il s'agit d'une campagne mondiale de sensibilisation en faveur de l'égalité des lesbiennes, des gays, des bisexuels et des transgenres menée par les Nations Unies.

4. Europe et Asie centrale

71. Le Bureau régional pour l'Europe a organisé des ateliers et a continué de mener des activités de conseil et de renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne les droits des migrants, des personnes handicapées et des minorités ethniques, à l'intention des institutions nationales des droits de l'homme en Europe.

72. En octobre 2015, le HCDH a fourni un appui technique et fonctionnel à une conférence régionale organisée par le Commissaire ukrainien aux droits de l'homme sur les institutions nationales des droits de l'homme dans les situations de conflit et d'après-conflit.

5. Moyen-Orient et Afrique du Nord

73. En septembre 2014, le Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe a organisé un atelier de formation à l'intention de 20 institutions nationales des droits de l'homme sur leur rôle dans la protection des droits des personnes privées de liberté. En 2015 et 2016, le Centre a aussi dispensé à des institutions nationales des formations sur les droits des femmes détenues, la lutte contre les discours haineux, la traite des personnes, les droits économiques, sociaux et culturels et l'interaction avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme.

C. Contributions aux initiatives internationales appuyant les institutions nationales des droits de l'homme

1. Réunions générales annuelles de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme

74. Pendant la période considérée, le HCDH a fourni des services de secrétariat et un appui technique à deux réunions générales annuelles de l'Alliance mondiale qui se sont tenues à Genève, respectivement les 12 et 13 mars 2015 et du 21 au 23 mars 2016. C'est lors de cette dernière réunion que le Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme a été rebaptisé « Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme ».

2. Réunions du Bureau

75. Le HCDH a fourni des services de secrétariat et un appui technique à quatre réunions officielles du Bureau de l'Alliance mondiale, qui se sont tenues à Genève le 11 mars 2015 et le 21 mars 2016, à Johannesburg les 16 et 17 octobre 2014, et à Mérida (Mexique) les 6 et 7 octobre 2015. Les membres du Bureau se sont entretenus de leurs priorités stratégiques et d'autres questions d'organisation, et ont approuvé les rapports du Sous-Comité d'accréditation datés de mars et octobre 2014, et de mars et novembre 2015.

4. Sous-Comité d'accréditation

76. En vertu de l'article 6 des Statuts de l'Alliance mondiale, les réunions du Sous-Comité d'accréditation se tiennent sous l'égide du HCDH et avec sa coopération. De fait, le HCDH a apporté un appui fonctionnel aux quatre sessions du Sous-Comité qui se sont tenues à Genève en octobre 2014, mars 2015, novembre 2015 et mai 2016. La présence du HCDH à toutes les réunions du Sous-Comité est essentielle pour attester de la conformité du processus d'accréditation aux règles de procédure établies et contribue à sa transparence, à sa neutralité et à sa rigueur.

5. Programme de bourses pour le personnel des institutions nationales des droits de l'homme

77. Le HCDH maintient son programme de bourses pour le personnel des institutions nationales des droits de l'homme dotées d'une accréditation de statut A. Lancé en 2008, ce programme doit permettre à ses bénéficiaires d'acquérir des connaissances et une expérience professionnelle au sein du système international des droits de l'homme et de se familiariser avec les travaux menés par le HCDH en collaboration avec les institutions nationales des droits de l'homme. Pendant la période considérée, des boursiers des institutions des droits de l'homme de l'Albanie, du Costa Rica, de l'Égypte, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, de la Malaisie, du Malawi et du Portugal ont participé au programme.

6. Conférences internationales

78. Du 8 au 10 octobre 2015, à Mérida (Mexique), le HCDH, la Commission mexicaine des droits de l'homme et l'Alliance mondiale ont organisé la douzième Conférence internationale des institutions nationales des droits de l'homme, sur le thème : « Les objectifs de développement durable : quel rôle pour les institutions nationales des droits de l'homme ? ». La Déclaration de Mérida, qui définit le rôle des institutions nationales des droits de l'homme dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, a été adoptée à l'issue de cette conférence.

III. Coopération entre les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU et les institutions nationales des droits de l'homme

A. Conseil des droits de l'homme

79. Pendant la période considérée, les institutions nationales des droits de l'homme ont été actives avant et pendant les sessions du Conseil : elles ont fait des déclarations, soumis des documents écrits, participé aux débats généraux, organisé des activités parallèles et dialogué avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales sur certains points inscrits à l'ordre du jour. Au total, 56 institutions ont participé aux sessions du Conseil pendant la période considérée (voir annexe I), dont 25 se sont exprimées par visioconférence.

1. Examen périodique universel

80. La plupart des rapports au titre du deuxième cycle de l'Examen périodique universel ont insisté sur l'importance du rôle des institutions nationales des droits de l'homme indépendantes et conformes aux Principes de Paris dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Dans bon nombre de cas, il a été recommandé aux États de se doter d'une institution nationale des droits de l'homme ou de renforcer les capacités des institutions existantes afin qu'elles s'acquittent pleinement de leur mandat.

81. Pendant le deuxième cycle, les institutions dotées du statut A ont continué de faire connaître leurs vues concernant les répercussions de l'Examen périodique universel sur la promotion et la protection des droits de l'homme, y compris les bonnes pratiques, les difficultés rencontrées et les nouvelles questions dans le domaine des droits de l'homme. Conformément à la résolution 16/21 du Conseil adoptée en 2011, les contributions écrites des institutions dotées du statut A ont fait l'objet d'une section distincte dans le résumé des informations fournies par les parties prenantes établi par le HCDH pour le deuxième cycle (voir annexe II)³.

³ C'est l'un des trois documents sur lesquels repose l'examen.

82. Plusieurs institutions dotées du statut A ont usé de la possibilité qui leur avait été donnée par le Conseil de prendre la parole immédiatement après l'État examiné pendant la séance consacrée à l'adoption du document final de l'examen, notamment par l'intermédiaire d'un représentant de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme et par la voie de déclarations vidéo.

83. Quelques institutions dotées du statut A ont contribué, par écrit ou par visioconférence, au débat général tenu au titre du point 6 de l'ordre du jour du Conseil, notamment en présentant des rapports à mi-parcours sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations.

84. Au vu du rôle que les institutions nationales des droits de l'homme peuvent jouer dans la suite donnée à l'Examen périodique universel et dans l'élaboration d'outils de suivi et d'évaluation des progrès réalisés dans l'application des recommandations, le HCDH a continué de soutenir et d'encourager activement leur participation au processus d'examen.

B. Organes conventionnels

85. Le HCDH a continué de promouvoir la participation des institutions nationales des droits de l'homme aux sessions des organes conventionnels. Les secrétariats de ces organes, la Section des institutions nationales, des mécanismes régionaux et de la société civile et le représentant à Genève de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme ont contacté les institutions nationales avant chaque session pour les encourager à communiquer des informations, par écrit ou oralement, et à assister aux séances. Le HCDH a aussi établi des notes d'information sur les institutions à l'intention des organes conventionnels et transmis les recommandations et les observations finales pertinentes aux institutions concernées.

86. Pendant la période considérée, les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ont procédé à l'examen de 319 États parties, dont 236 avaient des institutions nationales des droits de l'homme. Sur ces 236 institutions, plus de 200 ont collaboré avec les organes conventionnels en soumettant des rapports, en communiquant des informations avant l'examen ou en assistant aux sessions (voir annexe III).

87. Les organes conventionnels ont adressé des notes d'information et des déclarations aux institutions nationales des droits de l'homme ; ils leur ont fourni des conseils et des outils en vue de faciliter leur participation effective et ils ont invité les représentants de ces institutions à leurs séances.

88. En septembre 2014, le Comité des disparitions forcées a adopté un document sur ses relations avec les institutions nationales des droits de l'homme qui avait pour but de donner à ces dernières plus de possibilités de s'entretenir avec lui et de contribuer à ses travaux. Un rapprochement s'est ainsi effectué avec l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme.

89. En septembre 2014, le Comité des droits des personnes handicapées a tenu sa première réunion avec des institutions nationales des droits de l'homme et des mécanismes de surveillance indépendants afin de réfléchir à la manière de créer des synergies dans le suivi de l'application de la Convention aux niveaux national et international. À sa quinzième session (29 mars-21 avril 2016), le Comité a adopté un projet de lignes directrices sur la mise en place de cadres indépendants de surveillance et leur participation aux travaux du Comité.

IV. Recommandations

A. Recommandations aux États Membres

90. Les États Membres sont invités à se doter d'institutions nationales des droits de l'homme conformes aux Principes de Paris ou à renforcer la structure et l'indépendance des institutions existantes afin qu'elles puissent s'acquitter efficacement de leur mandat, en tenant compte des recommandations du Sous-Comité d'accréditation de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme et des conseils du HCDH.

91. Les États Membres sont invités à doter leurs institutions nationales des droits de l'homme d'un mandat suffisamment étendu pour protéger et promouvoir tous les droits de l'homme, y compris les droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que des pouvoirs requis pour enquêter sur des violations alléguées des droits de l'homme, notamment en les autorisant à se rendre dans des lieux de privation de liberté.

92. Les États Membres devraient faire en sorte que leurs institutions nationales des droits de l'homme disposent de ressources humaines et financières suffisantes et exercent leurs activités avec l'indépendance nécessaire, et qu'elles puissent librement soumettre et gérer leur budget et recruter leur personnel.

93. Les États Membres devraient veiller à établir un processus de sélection et de recrutement précis, transparent et participatif pour les membres et le personnel des institutions nationales des droits de l'homme.

94. Les membres et le personnel des institutions nationales des droits de l'homme devraient jouir de l'immunité lorsqu'ils exercent leurs fonctions officielles de bonne foi. Les États Membres sont instamment priés de prendre des mesures en vue de protéger les membres et le personnel des institutions nationales des droits de l'homme contre les menaces et le harcèlement. Tout acte allégué de représailles ou d'intimidation à l'encontre des membres et du personnel de ces institutions, ou de personnes qui collaborent ou souhaitent collaborer avec eux, devrait faire l'objet d'une enquête minutieuse dans les meilleurs délais, et ses auteurs devraient être traduits en justice.

95. Les États Membres sont invités à donner suite aux recommandations des institutions nationales des droits de l'homme.

96. Les États Membres devraient maintenir leurs contributions financières au HCDH afin que celui-ci puisse encore apporter son précieux concours à la création et au renforcement des institutions nationales des droits de l'homme et fournir des services de secrétariat à l'Alliance mondiale et à son Sous-Comité d'accréditation.

B. Recommandations aux institutions nationales des droits de l'homme

97. Les institutions nationales des droits de l'homme devraient chercher à coopérer de façon régulière et constructive avec les administrations publiques compétentes afin de favoriser la prise en compte des questions relatives aux droits de l'homme dans les lois, les politiques et les programmes.

98. Les institutions nationales des droits de l'homme devraient engager, officialiser et maintenir une coopération avec les organisations de la société civile, et renforcer leur capacité de participer utilement à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

99. Conformément aux Principes de Paris, les institutions nationales des droits de l'homme qui exercent leurs activités dans des situations de conflit ou de crise sont incitées à faire preuve de vigilance et à agir en amont pour protéger les droits des personnes affectées.

100. Les institutions nationales des droits de l'homme sont invitées à poursuivre leurs travaux en vue de la mise en œuvre, en coopération avec les partenaires clefs, de la Déclaration de Mérida sur le rôle des institutions nationales des droits de l'homme dans l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, adoptée à la douzième Conférence internationale des institutions nationales des droits de l'homme.

101. Les institutions nationales des droits de l'homme sont encouragées à poursuivre et à promouvoir l'élaboration de mesures et de mécanismes de protection des défenseurs des droits de l'homme, et à diffuser des informations sur ce sujet.

102. Conformément aux Principes de Paris, les institutions nationales des droits de l'homme sont invitées à poursuivre leur collaboration avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme et à favoriser l'application de leurs recommandations.

103. Les institutions nationales des droits de l'homme sont invitées à continuer de plaider en faveur de leur participation indépendante aux mécanismes et processus pertinents des Nations Unies, y compris le Programme 2030.

Annexe I

[Anglais seulement]

**Submissions from national human rights institutions
to the Human Rights Council (submitted between
September 2014 and February 2016)**

<i>Country/Institution</i>	<i>Segment</i>	<i>Date</i>
Global Alliance of National Human Rights Institutions	Agenda item 1 Panel on human rights mainstreaming	February 2016
National Human Rights Council of Morocco	Agenda item 3 Panel on fiftieth anniversary of human rights covenants	March 2016
Human Rights Commissioner of Azerbaijan (Ombudsman)	Agenda item 3 Panel discussion on climate change and right to health	March 2016
	Special Adviser of the Secretary-General on the Prevention of Genocide	March 2016
	Report of the Special Rapporteur on the rights of persons with disabilities	March 2016
Red de Instituciones Nacionales para la Promoción y Protección de los Derechos Humanos del Continente Americano	Agenda item 3 Report of the Special Rapporteur on human rights and the environment	March 2016
	Agenda item 3 Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights defenders	March 2016
	Agenda item 3 Report of the Special Rapporteur on the rights of persons with disabilities	March 2016
	Agenda item 3 Report of the Special Rapporteur on the right to food	March 2016
	Agenda item 3 Special Representative of the Secretary-General on Violence against Children	March 2016
National Human Rights Commission of Greece	Agenda item 3 Annual debate on the rights of persons with disabilities	March 2016
National Human Rights Commission of Mexico on behalf of the Global Alliance of National Human Rights Institutions	Agenda item 1 High-level panel on human rights mainstreaming Video statement	March 2016

<i>Country/Institution</i>	<i>Segment</i>	<i>Date</i>
Ombudsman of the Republic Serbia	Agenda item 3 Special Rapporteur on adequate housing — Mission to Serbia Video statement	March 2016
Scottish Human Rights Commission	Agenda item 3 Special Rapporteur on adequate housing as a component of the right to an adequate standard of living, and on the right to non-discrimination in this context Video statement	March 2016
Equality and Human Rights Commission of Great Britain (United Kingdom)	Agenda item 3 Special Rapporteur on the situation of human rights defenders Video statement	March 2016
National Human Rights Commission of Greece	Agenda item 2 Independent Expert on the effects of foreign debt and other related international financial obligations of States on the full enjoyment of all human rights, particularly economic, social and cultural rights — mission to Greece Video statement	March 2016
Public Defender of Georgia	Agenda item 3 Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment Video statement	March 2016
Human Rights Commission of Malaysia (SUHAKAM)	Agenda item 3 Special Rapporteur on the promotion and protection of human rights and fundamental freedoms while countering terrorism Video statement	March 2016
Global Alliance of National Human Rights Institutions, Working Group Chair — National Human Rights Council of Morocco	Agenda item 3 Report of open-ended intergovernmental working group on transnational corporations and other business enterprises with respect to human rights Video statement	March 2016
Commissioner for Fundamental Rights of Hungary	Agenda item 3 Debate on the state of racial discrimination worldwide Video statement	March 2016

<i>Country/Institution</i>	<i>Segment</i>	<i>Date</i>
Ukrainian Parliament Commissioner for Human Rights	Agenda item 6 Universal periodic review general debate	September 2015
Provedoria for Human Rights and Justice of Timor-Leste	Agenda item 3 Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances	September 2015
European Network of National Human Rights Institutions (ENNHRI)	Agenda item 3 Independent Expert on the enjoyment of all human rights by older persons	September 2015
Canadian Human Rights Commission	Agenda item 3 High Commissioner's report on the human rights implications of over-incarceration and overcrowding	September 2015
Defensor del Pueblo Colombia	Agenda item 2 High Commissioner's report (A/HRC/30/28)	September 2015
	Agenda item 3 Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples	September 2015
	Agenda item 2 OHCHR report (A/HRC/30/70)	September 2015
	Agenda item 2 Special Rapporteur's report on the safety of journalists and the issue of impunity (A/HRC/30/68)	September 2015
	Agenda item 2 High Commissioner's report (A/HRC/30/29)	September 2015
Canadian Human Rights Commission	Agenda item 3 Report of the Working Group on Arbitrary Detention Video statement	September 2015
Northern Ireland Human Rights Commission	Agenda item 3 Special Rapporteur on the promotion of truth, justice, reparation and guarantees of non-recurrence Video statement	September 2015
National Commission on Human Rights of Kenya	Agenda item 3 Special Rapporteur on the human right to safe drinking water and sanitation Video statement	September 2015
National Human Rights Commission of Korea	Agenda item 3 Independent Expert on the enjoyment of all human rights by older persons Video statement	September 2015

<i>Country/Institution</i>	<i>Segment</i>	<i>Date</i>
Joint statement — Equality and Human Rights Commission (UK) and Northern Ireland Human Rights Commission	Agenda item 5 Using sport and the Olympic ideal to promote human rights Video statement	September 2015
Ukrainian Parliament Commissioner for Human Rights	Agenda item 10 Interactive dialogue on the High Commissioner's oral update on Ukraine Video statement	September 2015
National Human Rights Commission of Greece	Agenda item 3 Panel on realizing the equal enjoyment of the right to education by every girl	June 2015
Human Rights Commissioner of Azerbaijan (Ombudsman)	Agenda item 3 Panel on eliminating and preventing domestic violence against women and girls	June 2015
National Human Rights Council of Morocco	Agenda item 3 Annual day of discussion on the human rights of women	June 2015
	Agenda item 9 Panel on the effects of terrorism on the enjoyment by all persons of human rights and fundamental freedoms	June 2015
Defensor del Pueblo of Argentina	Agenda item 6 Universal periodic review general debate	June 2015
Procurador de los Derechos Humanos of Guatemala	Agenda item 6 Universal periodic review general debate	June 2015
Commissioner for Fundamental Rights of Hungary	Agenda item 3 Special Rapporteur on minority issues (study on Roma) Video statement	June 2015
Joint statement — Equality and Human Rights Commission (UK) and Northern Ireland Human Rights Commission	Agenda item 3 Special Rapporteur on minority issues (study on Roma) Video statement	June 2015

<i>Country/Institution</i>	<i>Segment</i>	<i>Date</i>
Human Rights Commission of Malaysia (SUHAKAM)	Agenda item 3 Report of Special Rapporteur on the human rights aspects of the victims of trafficking in persons, especially women and children — visit to Malaysia Video statement	June 2015
	Agenda item 3 Report of Special Rapporteur on the right of everyone to the enjoyment of the highest attainable standard of physical and mental health — visit to Malaysia	June 2015
Independent Human Rights Commission of Afghanistan	Agenda item 3 Special Rapporteur on violence against women	June 2015
Joint statement — Equality and Human Rights Commission; Northern Ireland Human Rights Commission and Scottish Human Rights Commission	Agenda item 3 Special Rapporteur on violence against women	June 2015
Northern Ireland Human Rights Commission	Agenda item 3 Special Rapporteur on the right of everyone to the enjoyment of the highest attainable standard of physical and mental health	June 2015
	Agenda item 3 Special Rapporteur on the promotion and protection of human rights while countering terrorism	June 2015
Global Alliance of National Human Rights Institutions	Agenda item 3 Forum on Business and Human Rights	June 2015
Procurador de los Derechos Humanos of Guatemala	Agenda item 3 Special Rapporteur on the situation of human rights defenders	March 2015
	Agenda item 3 Special Rapporteur on the right to food	March 2015
	Agenda item 3 Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment	March 2015
	Agenda item 3 Interactive dialogue on violence against children	March 2015
Commissioner for Fundamental Rights of Hungary	Agenda item 5 Special Rapporteur on the situation of human rights defenders	March 2015

<i>Country/Institution</i>	<i>Segment</i>	<i>Date</i>
Human Rights Commissioner of Azerbaijan (Ombudsman)	Agenda item 3 Panel discussion on national policies and human rights	March 2015
Australian Human Rights Commission	Agenda item 6 Universal periodic review general debate	March 2015
State of Palestine: Independent Commission for Human Rights	Agenda item 7 The right to movement and travel in the light of the ongoing blockade of the Gaza Strip	March 2015
	Agenda item 7 Housing	March 2015
	Agenda item 7 Children	March 2015
Independent Human Rights Commission of Afghanistan	Agenda item 2 Annual report of the High Commissioner on the situation of human rights in Afghanistan Video statement	March 2015
Northern Ireland Human Rights Commission	Agenda item 3 Special Rapporteur on the promotion and protection of human rights while countering terrorism Video statement	March 2015
Human Rights Commission of Malaysia (SUHAKAM)	Annual day of meetings on the rights of the child Video statement	March 2015
Australian Human Rights Commission	Agenda item 6 Universal periodic review general debate Video statement	March 2015
National Human Rights Commission of Mauritania	Agenda item 3 Special Rapporteur on contemporary forms of slavery	September 2014
Public Defender of Georgia	Agenda item 3 Panel on the protection of the human rights of persons deprived of their liberty	September 2014
National Human Rights Council of Morocco	Agenda item 3 Working Group on arbitrary detention	September 2014

<i>Country/Institution</i>	<i>Segment</i>	<i>Date</i>
National Commission on Human Rights of Kenya	Agenda item 3 Panel on the protection of the human rights of persons deprived of their liberty	September 2014
	Agenda item 3 Panel on accelerating global efforts to end violence against children	September 2014
Human Rights Commissioner of Azerbaijan (Ombudsman)	Agenda item 3 Panel on the protection of the human rights of persons deprived of their liberty	September 2014
Joint statement by 22 A-status national human rights institutions	Agenda item 3 General debate	September 2014
Northern Ireland Human Rights Commission	Agenda item 6 Universal periodic review general debate	September 2014
Equality and Human Rights Commission of Great Britain	Agenda item 6 Universal periodic review general debate	September 2014
	Agenda item 3 Special Rapporteur on contemporary forms of slavery, including its causes and consequences Video statement	September 2014
Defensor del Pueblo of Spain	Agenda item 3 Report of the Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances Video statement	September 2014
Joint statement by the Equality and Human Rights Commission, the Northern Ireland Human Rights Commission and the Scottish Human Rights Commission	Agenda item 6 United Kingdom's progress at the midpoint of the universal periodic review cycle Video statement	September 2014

Annexe II

[Anglais seulement]

Engagement of national human rights institutions in the second cycle of the universal periodic review (2014-2015)

Twenty-third session of the Working Group on the Universal Periodic Review (2015)

<i>State (in order of review)</i>	<i>Written contribution for summary (as used)⁴</i>	<i>Oral statement to Human Rights Council during the adoption of the outcome of the universal periodic review of the country concerned (A-status national human rights institutions only)</i>
Mauritania	Yes (A-status)	-
Rwanda	Yes (A-status)	Agenda item 6 (thirty-first session of the Council) Universal periodic review of Rwanda
Nepal	Yes (A-status)	Agenda item 6 (thirty-first session of the Council) Universal periodic review of Nepal
Oman	Yes (B-status)	-
Austria	Yes (B-status)	-
Myanmar	Yes (Not accredited yet)	-
Australia	Yes (A-status)	-
Georgia	Yes (A-status)	-

Twenty-second session of the Working Group on the Universal Periodic Review (2015)

<i>State (in order of review)</i>	<i>Written contribution for summary (as used)</i>	<i>Oral statement to Human Rights Council during the adoption of the outcome of the universal periodic review of the country concerned (A-status national human rights institutions only)</i>
Malawi	Yes (A-status)	Agenda item 6 (thirtieth session of the Council) Universal periodic review of Malawi
Mongolia	Yes (A-status)	Agenda item 6 (thirtieth session of the Council) Universal periodic review of Mongolia
Panama	(A-status)	Agenda item 6 (thirtieth session of the Council) Universal periodic review of Panama
Maldives	Yes (B-status)	-

⁴ "Yes" appears only where institutions made written contributions.

<i>State (in order of review)</i>	<i>Written contribution for summary (as used)</i>	<i>Oral statement to Human Rights Council during the adoption of the outcome of the universal periodic review of the country concerned (A-status national human rights institutions only)</i>
Bulgaria	(B-status)	-
Honduras	(B-status)	-
Croatia	Yes (A-status)	-
Libya	Yes (B-status)	-

Twenty-first session of the Working Group on the Universal Periodic Review (2015)

<i>State (in order of review)</i>	<i>Written contribution for summary (as used)</i>	<i>Oral statement to Human Rights Council during the adoption of the outcome of the universal periodic review of the country concerned (A-status national human rights institutions only)</i>
Kyrgyzstan	(B-status)	-
Spain	Yes (A-status)	-
Kenya	Yes (A-status)	Agenda item 6 (twenty-ninth session of the Council) Universal periodic review of Kenya
Armenia	Yes (A-status)	Agenda item 6 (twenty-ninth session of the Council) Universal periodic review of Armenia
Sweden	Yes (B-status)	-

Twentieth session of the Working Group on the Universal Periodic Review (2014)

<i>State (in order of review)</i>	<i>Written contribution for summary (as used)</i>	<i>Oral statement to Human Rights Council during the adoption of the outcome of the universal periodic review of the country concerned (A-status national human rights institutions only)</i>
El Salvador	Yes (A-status)	-
Bolivia (Plurinational State of)	Yes (A-status)	-
Iraq	Yes (Not accredited yet)	-
Egypt	Yes (A-status)	Agenda item 6 (twenty-eighth session of the Council) Universal periodic review of Egypt
Bosnia and Herzegovina	Yes (A-status)	-

Nineteenth session of the Working Group on the Universal Periodic Review (2014)

<i>State (in order of review)</i>	<i>Written contribution for summary (as used)</i>	<i>Oral statement to Human Rights Council during the adoption of the outcome of the universal periodic review of the country concerned (A-status national human rights institutions only)</i>
Norway	Yes (B-status)	-
Albania	(A-status)	Agenda item 6 (twenty-seventh session of the Council) Universal periodic review of Albania
Portugal	(A-status)	Agenda item 6 (twenty-seventh session of the Council) Universal periodic review of Portugal
Costa Rica	Yes (A-status)	-
Ethiopia	Yes (application under review)	-
Qatar	Yes (A-status)	Agenda item 6 (twenty-seventh session of the Council) Universal periodic review of Qatar
Nicaragua	Yes (A-status)	-

Eighteenth session of the Working Group on the Universal Periodic Review (2014)

<i>State (in order of review)</i>	<i>Written contribution for summary (as used)</i>	<i>Oral statement to Human Rights Council during the adoption of the outcome of the universal periodic review of the country concerned (A-status national human rights institutions only)</i>
New Zealand	Yes (A-status)	Agenda item 6 (twenty-sixth session of the Council) Universal periodic review of New Zealand
Afghanistan	Yes (A-status)	Agenda item 6 (twenty-sixth session of the Council) Universal periodic review of Afghanistan
Chile	Yes (A-status)	-
The former Yugoslav Republic of Macedonia	Yes (A-status)	-
Slovakia	(B-status) (Accreditation lapsed due to non-submission of documentation)	-

<i>State (in order of review)</i>	<i>Written contribution for summary (as used)</i>	<i>Oral statement to Human Rights Council during the adoption of the outcome of the universal periodic review of the country concerned (A-status national human rights institutions only)</i>
Comoros	Yes (no status with the International Coordinating Committee of National Institutions for the Promotion and Protection of Human Rights)	-
Uruguay	Yes (no status with the International Coordinating Committee of National Institutions for the Promotion and Protection of Human Rights)	-

Annexe III

[Anglais seulement]

Engagement of national human rights institutions in the work of the treaty bodies (September 2014-August 2016)

<i>Committees</i>	<i>Number of States parties reviewed</i>	<i>Number of States</i>		<i>Submission of information</i>	<i>Briefing</i>
		<i>parties with a national human rights institution</i>			
Committee against Torture	31	21		19	11
Committee on the Elimination of Racial Discrimination	26	12		16	12
Committee on Economic, Social and Cultural Rights	70	66		28	17
Human Rights Committee	33	26		20	n/a
Committee on the Elimination of Discrimination against Women	51	33		9	7
Committee on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families	14	8		2	1
Committee on the Rights of the Child	57	44		39	19
Committee on the Rights of Persons with Disabilities	27	16		15	14
Committee on Enforced Disappearances	10	10		3	3
Total	319	236		151	84